



**CONSEIL  
GENERAL**  
BOUCHES-DU-RHÔNE

# DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS PEUT ÊTRE CONSULTÉ À L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT  
52, AVENUE DE SAINT-JUST - 13256 MARSEILLE CEDEX 20  
ATRIUM - BÂT. B - DERRIÈRE L'ACCUEIL CENTRAL

*Supplément au Recueil des Actes Administratifs  
n° 22 du 15 novembre 2013*

---

*Décision Modificative n° 2  
25 octobre 2013*



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

S O M M A I R E

SUPPLEMENT AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
N° 22 DU 15 NOVEMBRE 2013

PAGES

CONSEIL GÉNÉRAL

COMPTE-RENDUS DE LA RÉUNION DU CONSEIL GÉNÉRAL  
SÉANCE PUBLIQUE DU 25 OCTOBRE 2013 - DM 2 ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

- Commission <b>Solidarité</b> .....	5
- Commission <b>Education, Animation et Vie Locale</b> .....	5
- Commission <b>Aménagement, Environnement, Administration Générale</b> .....	6
- Commission <b>Finances</b> .....	8
- <b>Orientation budgétaire 2014</b> .....	8

\* \* \* \* \*



## CONSEIL GENERAL

### SOLIDARITÉ

#### 18 - M. Michel AMIEL

Participation à la création d'un centre d'onco-hématologie lourde par l'institut Paoli-Calmettes

- A décidé d'émettre un avis favorable pour attribuer à l'Institut Paoli-Calmettes (IPC) une subvention d'équipement de 15 000 000 €, en vue de la création d'un centre d'onco-hématologie lourde (IPC4), étant précisé que la convention à passer avec cet organisme sera soumise ultérieurement à la commission permanente

### EDUCATION, ANIMATION ET VIE LOCALE

#### 1 - Mme Janine ECOCHARD

Gestion des services annexes d'hébergement des collèges publics

- A décidé, au titre de l'exercice 2014 :

- d'approuver les forfaits d'hébergement, ainsi que les taux de participation aux charges de fonctionnement prélevés sur lesdits forfaits, dont les familles s'acquittent auprès des établissements publics locaux d'enseignement pour l'hébergement de leurs enfants demi-pensionnaires ou internes selon le détail figurant dans le rapport,

- de maintenir les taux de participation des familles à la rémunération des personnels d'internat et de demi-pension tel qu'arrêtés par délibération n°56 du 16 décembre 2005,

- de maintenir le taux de cotisation des familles au fonds commun des services d'hébergement tel qu'arrêté par délibération n°2 du 27 mars 1986.

#### 2 - Mme Janine ECOCHARD

Dotations de fonctionnement et d'équipement des collèges publics pour 2014

- A décidé :

- d'arrêter les critères de répartition de la dotation initiale de fonctionnement selon le détail figurant en annexe n° 1 du rapport,

- d'attribuer aux collèges publics les dotations initiales de fonctionnement, d'un montant de 18 735 000,00 €, et d'équipement, pour un montant de 1 100 000,00 €, au titre de l'exercice 2014 selon les tableaux joints au rapport.

#### 3 - M. Mario MARTINET/ M. Loïc GACHON

SAN Ouest Provence - Aide exceptionnelle à l'acquisition d'un terrain à Istres au lieu dit Prignan pour le développement de nouveaux espaces économiques.

- A décidé :

- d'allouer au SAN Ouest Provence, à titre exceptionnel, une subvention d'un montant de 6.800.000 €, sur une dépense de 11.150.000 € HT, pour l'acquisition d'un terrain à Istres au lieu dit Prignan permettant le développement de nouveaux espaces économiques et, à terme, des créations d'emplois,

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet,

- d'approuver le montant de l'affectation comme indiqué dans le rapport.

M. RAIMONDI ne prend pas part au vote.

**4 - M. Jean-Noël GUERINI**

Participation du Département au Plan national de sécurité

- A décidé :

- l'inscription d'une AP complémentaire de 10M€ pour financer la construction de logements sociaux,

- l'inscription de crédits complémentaires pour 3 projets de rénovation urbaine à Marseille :

- La Savine : 2 100 000€,

- La Soude : 729 000€,

- St Barthélémy : 468 000€,

- l'inscription d'une AP de 1M€ pour l'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille, pour son programme de vidéo-protection

- l'inscription d'un crédit de 100 000€ pour le Ministère de l'Intérieur, pour l'achat de kits de dépistage d'usage de stupéfiants et des alcootests

- la mobilisation de 5M€ pour la RTM, dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux transports du Plan Quinquennal d'Investissements passé avec la Communauté Urbaine Marseille-Provence-Métropole

- la majoration du taux de subvention de 20 à 35% pour le financement des dossiers de vidéo-protection de la Ville de Marseille présentés dans le cadre du plan triennal.

## **AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT, ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**5 - M. Jacky GERARD**

DM 2 2013 Politique Forêt

- A décidé d'approuver les montants des affectations et de répartir et leurs modifications comme indiqués dans le rapport concernant les Autorisations de Programme du Service Relations avec les Collectivités Locales.

**6 - M. Félix WEYGAND**

- Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication (DSIT) : Augmentation d'Affectation

- A décidé d'approuver les montants des affectations de crédits et leurs modifications, comme indiqués dans le rapport.

**7 - Mme Danièle GARCIA**

Versement de la Prime de Fin d'Année 2013

- A décidé d'attribuer aux agents départementaux, ainsi qu'aux agents de l'Etat mis à disposition du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et affectés aux archives départementales une prime de fin d'année 2013, d'un montant net de 1 683,98 €, équivalent à celui versé au titre de la prime de fin d'année 2012.

Le montant brut est variable en fonction de la situation individuelle de chaque agent au regard de ses cotisations salariales.

**8 - Mme Danièle GARCIA**

Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département

- A décidé d'approuver, conformément à l'annexe 1 jointe au rapport, les créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département.

A décidé d'approuver, conformément aux annexes suivantes jointes au rapport, les créations, modifications et transformations d'emplois pouvant être pourvus par des agents non-titulaires.

Les dépenses correspondantes seront prélevées selon la ventilation indiquée dans chaque annexe.

Les crédits votés au Budget Primitif 2013 sont suffisants pour couvrir l'ensemble de ces dépenses.

Abstention du groupe « l'Avenir du 13 »

#### **9 - M. Jean-Noël GUERINI**

Indemnités de fonction des conseillers généraux des Bouches-du-Rhône - Actualisation 2013

- A décidé :

- d'actualiser les indemnités de fonction des conseillers généraux des Bouches-du-Rhône depuis la réunion du Conseil Général du 15 février 2013 suite à l'assujettissement aux cotisations sociales des indemnités de fonction à compter du 1er janvier 2013,
- d'approuver les tableaux récapitulatifs pour le mois de janvier 2013 ainsi que ceux à partir du mois de février 2013 joints au rapport et relatifs aux indemnités brutes de fonction des conseillers généraux précisant les donateurs et bénéficiaires d'écrêtements.

#### **10 - M. Jean-Noël GUERINI**

Compte rendu à l'assemblée de l'exercice par le Président du Conseil Général de la compétence qui lui a été déléguée en matière de décision d'ester en justice.

- A pris acte du compte-rendu, annexé au rapport, des décisions prises par le Président du Conseil Général en matière d'actions d'ester en justice, sur la période du 27 avril 2013 au 31 août 2013, en vertu de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'assemblée départementale par délibération n° 9 du 14 avril 2011.

#### **12 - M. Hervé CHERUBINI**

Rapport financier de l'Agence de Développement et de Réservation Touristique, Bouches-du-Rhône Tourisme, au titre de l'exercice 2012

- A décidé de prendre acte du rapport financier, joint en annexe au rapport, de l'Agence de Développement et de Réservation Touristique, Bouches-du-Rhône Tourisme, au titre de l'exercice 2012.

M. CONTE ne prend pas part au vote.

#### **13 - M. Hervé CHERUBINI**

Rapport annuel des représentants du Conseil Général des Bouches du Rhône Administrateurs de la SEM Treize Développement

- Conformément à la réglementation en vigueur, et dans un souci d'information de l'ensemble des élus du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, a pris acte du rapport annuel des mandataires du Conseil Général administrateurs de Treize Développement pour l'exercice 2012.

#### **14 - M. Hervé CHERUBINI**

Rapport annuel des représentants du Conseil Général des Bouches du Rhône Administrateurs de la Société du Canal de Provence

- Conformément à la réglementation en vigueur, et dans un souci d'information de l'ensemble des élus du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, a décidé de prendre acte du rapport annuel des mandataires du Conseil Général administrateurs de la Société du Canal de Provence pour l'exercice 2012.

#### **15 - M. Hervé CHERUBINI**

Rapport annuel des représentants du Conseil Général des Bouches du Rhône Administrateurs de la SEM Agora

- Conformément à la réglementation en vigueur, et dans un souci d'information de l'ensemble des élus du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, a décidé de prendre acte du rapport annuel du mandataire du Conseil Général administrateur de la SEM Agora pour l'exercice 2012.

#### **16 - M. Hervé CHERUBINI**

Rapport annuel des représentants du Conseil Général des Bouches du Rhône Administrateurs de la Société Publique Locale Terra 13

- Conformément à la réglementation en vigueur, et dans un souci d'information de l'ensemble des élus du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, a décidé de prendre acte du rapport annuel des mandataires du Conseil Général Administrateurs de la SPL Terra 13 pour l'exercice 2012.

**17 - M. Hervé CHERUBINI**

Rapport annuel des représentants du Conseil Général des Bouches du Rhône Administrateurs de la Société Publique Locale Semidep

- Conformément à la réglementation en vigueur, et dans un souci d'information de l'ensemble des élus du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, a décidé de prendre acte du rapport annuel des mandataires du Conseil Général administrateurs de la Semidep pour l'exercice 2012.

**FINANCES****11 - M. Richard EOUZAN**

Compte rendu des décisions prises au titre de la délégation de compétence au Président du Conseil Général en matière de marchés publics.

- A décidé, de prendre acte du récapitulatif, joint au rapport, des marchés, accords-cadres ou avenants notifiés entre le 1er avril 2013 et le 31 juillet 2013 (inclus) passés par le Président du Conseil Général en vertu de la délégation donnée par le Conseil Général et de prendre acte de la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres, depuis le 23 juillet 2013, telle que présentée en annexe au rapport.

**19 - M. Hervé CHERUBINI**

Demande de garantie d'emprunt formulée par la SA d'HLM Sud Habitat pour l'opération : acquisition en V.E.F.A. d'un foyer pour jeunes travailleurs composé de 95 logements collectifs locatifs sociaux - 145 bis Bd Baille (13005 Marseille).

- A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A d'HLM Sud Habitat à hauteur de 2 087 995,50 € représentant 45% d'un montant total d'emprunts de 4 639 990,00 € destiné à financer l'opération d'acquisition en V.E.F.A. d'un foyer pour jeunes travailleurs composé de 95 logements collectifs locatifs sociaux et situé au 145 bis, Bd Baille dans le 5ème arrondissement de Marseille.

Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie d'emprunt jointe au rapport et tous les actes correspondants.

**20 - M. Hervé CHERUBINI**

Demandes de garantie d'emprunt formulées par la Société Foncière d'Habitat et Humanisme pour les opérations : a/ acquisition en V.E.F.A d'une maison relais composée de 25 logements collectifs locatifs sociaux (13013 Marseille).b/ acquisition en V.E.F.A. d'une résidence sociale composée de 28 logements collectifs et de 10 logements collectifs dits «durables» (13013 Marseille).

- A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la Société Foncière d'Habitat et Humanisme :

- à hauteur de 360 000,00 € représentant 45% d'un emprunt d'un montant de 800 000,00 € destiné à financer l'acquisition en V.E.F.A. d'une maison relais composée de 25 logements collectifs situés au 59, avenue de Saint Just dans le 13ème arrondissement de Marseille.

- à hauteur de 630 000,00 € représentant 45% d'un emprunt d'un montant de 1 400 000,00 € destiné à financer l'acquisition en V.E.F.A. d'une résidence sociale intergénérationnelle composée de 28 logements collectifs et de 10 logements collectifs dits «durables» situés au 59, avenue de Saint Just dans le 13ème arrondissement de Marseille.

Ces emprunt sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer les conventions de garantie d'emprunt jointes au rapport et tous les actes correspondants.



**21 - M. Hervé CHERUBINI**

Produits départementaux - Admissions en non-valeur

- A décidé d'admettre en non-valeur 7 513 115,53 €, dont 7 509 901,14 € au titre du budget général, et 3 214,39 € au titre des budget annexes.

**22 - M. Hervé CHERUBINI**

Provisions 2013

- A décidé de confirmer l'inscription en DM2 2013 :

- de la dotation d'un montant de 27 230 888,47 € soit :

- 27 122 691,47 € au titre du transfert des soldes de provisions suite à la demande de la Chambre Régionale des Comptes

- 108 197 € au titre des provisions pour risque de non-recouvrement de titres,

- de la reprise de 7 625 197 € au titre des provisions pour litiges et contentieux,

- de la reprise de 9 390 984€ au titre des provisions pour risque de non-recouvrement de titres, dont 8 631 788 € au titre de la provision pour non-recouvrement des indus RMI/RSA,

- de la reprise de 5 233 753 € au titre de la provision constituée dans le dossier Lesseps-Promotion suite à la clôture du dossier,

- de la reprise de 27 122 691,47 € au titre du transfert des soldes de provisions suite aux injonctions de la Chambre Régionale des Comptes.

**23 - M. Hervé CHERUBINI**

Décision modificative n°2 pour l'exercice 2013

- A décidé :

- d'adopter la décision modificative n° 2 pour 2013 pour le budget principal et les budgets annexes, conformément au tableau présenté en annexe de la délibération.

- de consacrer l'excédent dégagé à une réduction de l'inscription d'emprunt à hauteur de 43 170 787,22 €,

- d'augmenter la contribution du Département au profit du Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA) pour les missions de service public de santé publique et animale à hauteur de 400 000 €,

- d'augmenter la contribution du Département au profit de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de 7 500 €,

- d'adopter les modifications des autorisations de programme (AP) prévues au projet de budget,

- d'affecter les résultats de la DIMEF arrêtés par délibération n° 16 du 21 juin 2013 de la manière suivante :

- reprise au Budget Primitif de l'exercice 2014 à l'article 002 « excédent d'exploitation reporté » du budget annexe de la somme de 238 001,66 €,

- reprise sur l'exercice 2013 à l'article 001 « excédent d'investissement reporté » du budget annexe de la somme de 2 506 251,28 €,

- imputation à l'article 003 « excédent prévisionnel d'investissement » du budget annexe de la somme de 1 995 547,07 €,

- d'effectuer, conformément à l'article R. 314-48 du code de l'action sociale et des familles (CASF), une reprise de provision de 510 704,21 € au budget de la DIMEF devenue sans objet,

- d'affecter les résultats du CMPPD arrêtés par délibération n° 16 du 21 juin 2013 de la manière suivante :

- reprise sur l'exercice 2013 à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté » du budget annexe de la somme de 122 589,68 €

- reprise sur l'exercice 2013 à l'article 001 « excédent d'investissement reporté » du budget annexe de la somme de 176 053,65 €,

- imputation à l'article 003 « excédent prévisionnel d'investissement » du budget annexe de la somme de 176 053,65 €,

- de préciser que le budget est adopté, sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature pour le budget général,

- de préciser que la nomenclature des opérations et des programmes employée à des fins de gestion ne constitue pas un élément contraignant en matière d'exécution budgétaire.

Mmes CARLOTTI et ECOCHARD,  
MM. ASSANTE, JIBRAYEL, NOYES et PEZET s'abstiennent.

Le groupe « l'Avenir du 13 » s'abstient.

#### **24 - M. Jean-Noël GUERINI**

Présentation du rapport d'observations définitives établi par la chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la gestion du Département à compter de l'exercice 2006

- A pris acte du rapport d'observations définitives établi par la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'issue de l'examen de la gestion du Département des Bouches-du-Rhône pour les exercices 2006 et suivants, annexé au rapport.

## **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014**

### **COMPTE RENDU**

#### **1 - M. Loïc GACHON**

Situation en matière de Développement Durable 2013

- A pris acte du rapport 2013 sur la situation en matière de développement durable du département des Bouches-du-Rhône.

#### **2 - M. Hervé CHERUBINI**

- Rapport d'orientation budgétaire 2014

- A pris acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2014.

\* \* \* \* \*

Directeur de la Publication : Jean-Noël GUERINI, Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône

Abonnements : DGS - Service des Séances de l'Assemblée - Bureau des actes  
Hôtel du Département - 13256 MARSEILLE Cedex 20 - Téléphone : 04.13.31.32.26